

"Syndicat d'éleveurs et utilisateurs "LE TRAIT CHARENTAIS"

Compte rendu de l'assemblée générale du Syndicat (le trait Charentais) Le 3 février à Villognon

Excusés : Nicole Bonnefoy (sénatrice); Jérôme Lambert (Député); Brigitte Fourré (conseillère départementale; Didier Bernard ; Marcel Bernard ; Jean Luc Fouchier ; Aimé Bombard ; Sylvie Barbotin ; Claude et Michel Baudrit ; Samuel Bonhomme ; Patrick Touraine, Robert Vergnaud.

Personnalités invitées présentes :

Claude Guitton (maire de Villognon).

Lecture du rapport moral :

Aujourd'hui, ce qui motive les activités de chacun d'entre nous au sein du Trait Charentais, ce sont nos chevaux, nos ânes et nos mulets.

On sait tous malheureusement que nos effectifs diminuent d'année en année. En 2017, le nombre des saillies a encore diminué.

Le constat devient alarmant et nous devons certainement interpeller les services publics pour dénoncer certaines règlementations qui découragent les éleveurs.

Aujourd'hui déjà, beaucoup de nos chevaux ne sont plus éligibles pour l'abattage. Même si nous ne souhaitons pas voir finir nos équidés dans notre assiette, nous savons très bien que lorsque l'activité viande disparaîtra, nos chevaux disparaîtront aussi. Pendant ce temps, des chevaux étrangers sont toujours importés de manières plus ou moins légales.

Malgré toutes les difficultés rencontrées, nos adhérents, éleveurs ou non continuent à faire vivre le cheval de trait dans de nombreuses manifestations.

L'année 2018 aura été une année où le Trait Charentais aura été des plus actifs pour animer les différentes manifestations. On pourrait même dire parfois trop car on a compté plusieurs fois au moins trois manifestations dans le même week end. Nous pouvons nous réjouir du succès que nos équidés rencontrent lors de leurs sorties, mais nous sommes souvent confrontés à des difficultés pour satisfaire les besoins de plusieurs animations à la fois.

Pour contenter tous les comités qui nous engagent pour animer leurs manifestations, nous sommes obligés d'abandonner certaines activités que nous pourrions avoir entre nous certains week end.

Nous devons trouver en 2019 un meilleur équilibre dans nos activités pour passer plus de temps entre nous.

Nous pouvons remercier encore cette année tous nos adhérents, éleveurs, utilisateurs ou autres pour les efforts qu'ils ont faits pour faire vivre le Trait Charentais.

Rapport d'activité :

Le Trait Charentais a comme à l'habitude participé aux différentes manifestations d'éleveurs (deux festivals à Chabanais, la saint Barthélémy ; le comice agricole et la foire de Barbezieux.

Le Trait Charentais a aussi animé de très nombreuses manifestations. (animation marché de producteur, marché de Noël, animation père Noël etc.....

Nous avons organisé notre concours de labour régional comme tous les ans à Villefagnan.

Plusieurs balades ont été organisées par des adhérents (une à Yvrac à l'initiative de Michel Roussarie , une chez Carteau en deux Sèvres à l'initiative d'Olivier Eneau et une à Moutardon à l'initiative d'André Gerbaud).

Un entrainement de labour ainsi que du travail dans la vigne ont permis à plusieurs adhérents de se perfectionner

Nous avons participé au téléthon 2018 ou les bénéfices du repas que nous avons organisé ont été remis à l'organisation. (451,17 €)

Rapport financier :

Solde créditeur au 3 février 2018 : **6735,07 €**

Le bilan a été approuvé par l'assemblée

Election du conseil d'administration :

Liste présentée aux adhérents présents pour un vote à main levée (en accord avec l'assemblée) :

Christian Nawrocki ; Hubert Fourgeau ; Hubert Gazengel ; Dominique Pougeard ; Claude Caillaud ; André Gerbaud ; Pierre Ditlecadet ; François Flaud ; Jean Luc Fouchier, Jonathan Marciquet ; Alain Gauthier.

Les 11 membres ont été élus par l'assemblée.

Question diverses :

La cotisation annuelle reste à 20 euros.

Le règlement sera fera à Christian Nawrocki : 2 Rue des Murets-Orlut 16200 Mérignac. Tel : 06.45.26.38.62.

René thoret pose la question de savoir si oui ou non, nous sommes en mesure de donner les effectifs de naissances en 2017 et le nombre de juments saillies en 2017 au sein du Trait Charentais.

Nous considérons que la réponse à cette question devrait pouvoir se faire pour l'année 2017 et il sera bien de le faire pour l'année 2018.

Un responsable sera nommé pour travailler sur ce sujet.

Des dépliants sur le lieu de détention des équidés ont été distribués aux adhérents qui le souhaitaient.

Si certains d'entre vous ne l'ont pas encore déclaré, sachez que c'est obligatoire et c'est gratuit. Je peux encore fournir des dépliants explicatifs.

La chambre d'agriculture ne peut plus verser de dédommagements aux syndicats (caprin équin etc...)

Elle le verse désormais à l'association.

Ceci a donné lieu à une discussion sur l'intérêt de garder deux structures. Pour le moment nous avons décidé de conserver nos deux structures.

Plusieurs adhérents souhaitent que les réunions du conseil se fassent à huis clos.

Fin de l'assemblée générale du syndicat à 11h.